

Les abonnés sont invités à se prononcer

Des oppositions à une hausse de tarifs du service de câblodistribution à Nicolet

par Jacques GINGRAS

NICOLET — Les abonnés au service de câblodistribution de la ville de Nicolet verront-ils leur compte mensuel subir une forte hausse telle que le désirent les propriétaires de la compagnie qui assure ce service communautaire? Est-ce trop tôt pour répondre à cette question? mais une chose nous paraît certaine, la firme Décibel n'aura pas la tâche facile pour parvenir à ses fins, fussent-elles justifiées.

La ville et la Régie

L'autre jour, on laissait savoir que le conseil municipal de Nicolet avait bel et bien l'intention de manifester son opposition à la liste des nouveaux tarifs proposés par l'entreprise de télédistribution Décibel, propriété de la famille Biron de Nicolet. En fait, les autorités municipales ne sont pas catégoriquement contre toute hausse

de tarifs, on désire tout simplement qu'elles ne soient pas trop lourdes, ou plus précisément qu'elles soient dans la mesure du possible conformes aux normes de la Régie des mesures anti-inflationnistes.

Il y a aussi un autre organisme qui ne facilitera pas la vie à la compagnie Décibel: il s'agit de la Régie des services publics, chargée d'étudier les demandes de la firme. Déjà dans un premier temps, elle a invité la ville à faire connaître son point de vue sur les hausses, dont certaines atteignent 33% et maintenant elle invite les abonnés intéressés à faire de même. Pour ce faire, les gens doivent au préalable s'informer de la nature des augmentations préconisées (il y en a une copie d'affichée à l'hôtel de ville) et ensuite communiquer leurs impressions à la Régie.

Ceux qui désirent contester la requête de la hausse tarifaire de la firme Décibel doivent donc se hâter à écrire les motifs qui les incitent à agir de la sorte et faire part de leurs conclusions, brièvement. Dans quelque temps, la Régie tiendra une audition à un endroit et à une date à déterminer qui seront communiqués sous peu, et, à laquelle tous ceux qui ont manifesté leur position pourront se faire entendre.

Les nouveaux tarifs

A l'intention de nos lecteurs,

nous publions ici la liste des nouveaux tarifs qu'aimerait voir entrer en vigueur la compagnie de câblodistribution à comparer à l'actuelle.

Frais d'établissement ou d'installation du câble à domicile ou ailleurs: premier branchement de \$15 à \$20, branchement additionnel de \$5 à \$7, branchement de radio FM de \$5 à \$7 et installation d'un convertisseur de fréquence, c'est nouveau, cinq dollars. En ce qui a trait aux taux d'a-

bonnement mensuel, ils passeraient de \$3.75 à \$5 par mois, pour le premier branchement du premier appareil, un branchement additionnel subirait une hausse de 25 cents pour atteindre \$1.50, soit le même taux que pour le deuxième branchement d'une radio FM. Quant au convertisseur de fréquence, petit appareil qui permet de capter plusieurs postes ou canaux supplémentaires (VHU) la télévision des années 80, il entraînerait une dépense de \$2.50 par mois.

Dans sa requête auprès de la Régie des services, la firme Décibel réclame de fortes augmentations pour les autres services tels les déménagements, les relocalisations, les rallonges et les rebranchements dont le taux doublerait, passant de cinq à dix dollars.

A souligner que dans les frais ou tarifs d'abonnement mensuel, ci-haut mentionnés, la taxe de vente de 8% n'est pas incluse, ce qui veut dire que le compte de cinq dollars coûterait en réalité \$5.40.

Des préparatifs en vue de l'année scolaire

PLESSISVILLE (GAB) — Les administrateurs de la municipalité scolaire Jean-Rivard, réunis au centre administratif de Plessisville, sous la présidence de M. Martial Demers, ont pris plusieurs décisions se rapportant à la préparation des écoles du territoire pour l'année 1976-77.

En premier lieu, les commissaires ont approuvé les travaux effectués au cours de l'été. Ils ont ensuite convenu d'acheter et de faire installer des appareils à chauffer l'eau aux écoles Notre-Dame de Plessisville ainsi qu'à celle de Saint-Pierre-Baptiste le contrat a été accordé à M. Fernand Breton (Plessisville) selon sa soumission.

Par ailleurs, les commissaires de la MSJR ont accordé à Esso

le contrat pour l'huile à chauffage dont on aura besoin en 1976-77. Il est également convenu de faire nettoyer les fournaies et le travail sera confié à M. Marcel Houle de Plessisville, si sa soumission rencontre les critères établis, sinon le travail sera confié à Fernand Breton de Plessisville qui est le deuxième sur la liste des offres considérées comme les plus avantageuses.

Quant à la clôture que l'on désire faire ériger à l'école Saint-Calixte de Plessisville, c'est M. Raoul Provencher de Plessisville qui fournira le matériel et en fera l'installation sur les lieux; le prix demandé par M. Provencher pour cette réalisation est de \$4,248 selon sa soumission conforme aux plans soumis.

Deux collisions et un début d'incendie

VICTORIAVILLE (AP) — Samedi après-midi, sur le boulevard Bois-Francis sud, à la hauteur du motel Valentine, une collision entre deux véhicules a fait trois blessés, en l'occurrence Mme André Lord et ses deux fillettes, Caroline et Francine. La voiture de la famille Lord a été heurtée par celle conduite par M. Lucien Martin de Victoriaville. Les blessés qui ont pu regagner leur domicile, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Les dommages matériels sont élevés.

En soirée samedi, une moto, conduite par Claude Lefèvre, de la rue St-Georges, est venue en collision avec une bicyclette conduite par Denise Leblanc, de la rue St-Denis. Les blessures sont légères et n'ont nécessité que les premiers soins.

Enfin, dimanche, les pompiers de Victoriaville ont dû se rendre au garage Guy Saint-Pierre, sur la rue Notre-Dame, pour un début d'incendie causé par un court-circuit. L'intervention rapide des sapeurs a permis de contrôler immédiatement l'élément destructeur.



Un système défectueux peut causer des accidents

Le feu de circulation à l'intersection Perreault-Saint-Jean-Baptiste continue de fonctionner à sa guise, obligeant parfois les automobilistes à patienter durant plusieurs minutes.

Plusieurs usagers bravent la rouge, exaspérés par ce caprice. La ville a été avisée de cette difficulté qui pourrait causer des accidents. (Photo Pépin)

L'exécutif recommande aux enseignants de ne pas accepter les dernières offres patronales

par Roger LEVASSEUR

VICTORIAVILLE — L'exécutif de l'Association des enseignants des Bois-Francis du président Jean-Denis Lavigne, recommandera à ses membres de ne pas accepter les dernières offres patronales, lors de l'assemblée spéciale qui se déroulera à compter de 20 h ce soir à la salle Windsor de Victoriaville.

Etant donné l'importance capitale du vote qui sera pris ce soir, on s'attend, par ailleurs, à ce que 800 à 900 professeurs de l'association des Bois-Francis assistent à la rencontre de ce soir.

Les points sur lesquels s'appuie le président Lavigne pour recommander à ses membres de rejeter les offres du gouvernement sont expliqués de la façon suivante: "Il est bien connu que dans la publicité on fait ressortir ce qui est vendable. Aussi, dans la publicité du gouvernement, au chapitre de la tâche, lorsqu'on parle de tâche maximale, il faut bien comprendre que cela s'applique en autant que l'on ne dépasse pas le "ratio". En défi-

nitive on revient à ce qui est contenu dans le décret.

"Deuxièmement, il faut bien comprendre que la présente offre est pour un contrat de quatre ans et que ce n'est qu'à la quatrième année que les enseignants commencent à obtenir ce que demandent leurs représentants syndicaux. En acceptant les offres monétaires pour ce contrat de quatre ans, cela signifierait que les professeurs prennent pour acquis que les mesures Trudeau dureront quatre ans."

Centre affamé...

Si l'exécutif des enseignants des Bois-Francis donnera tous les arguments possibles pour in-

ter ses membres à ne pas accepter les dernières offres gouvernementales, le président Jean-Denis Lavigne n'en est pas pour autant convaincu des résultats. C'est lui-même qui nous rappelle le proverbe qui veut que ventre affamé n'a pas d'oreilles."

Il est clair qu'après deux mois de vacances, les professeurs ont faim et que plusieurs comptent sur la paye qu'ils doivent toucher au début de septembre. J'espère néanmoins qu'ils feront abstraction de ces considérations pour se pencher plus à fond sur les conséquences d'une convention collective de travail de quatre ans," de dire M. Lavigne.

Fermeture

A ce jour, les commissions scolaires Jean-Rivard, Warwick et Prince-Daveluy ont officiellement fait savoir à leur personnel enseignant que les services des professeurs n'étaient pas requis pour le mercredi premier septembre.

Les commissaires de la commission de Victoriaville se réunissent, hier soir, et il est plus que probable qu'une décision dans le même sens aura été prise par ces derniers.

Le monde scolaire tiendra donc la manchette des journaux pour quelques semaines encore.

Un contrat accordé pour des travaux à la centrale de traitement d'eau

TRACY (LB) — Un des contrats pour l'exécution des travaux d'amélioration à la centrale de traitement d'eau de Saint-Joseph-Tracy a été adjugé par le conseil municipal de Tracy. L'autre devrait l'être sous peu.

Pour les travaux d'électricité et sur recommandation des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard, Letendre et associés, le contrat a été accordé à Maurice Lagacé inc., de Tracy, au montant de \$198,850. Il était le deuxième plus bas soumissionnaire.

Il devra cependant fournir dans un délai de quinze jours un bon de garantie d'exécution, un prix séparé pour la structure de livraison et un prix unitaire pour la masse de conduits.

La soumission de la firme Electricque Riviera inc., de Tracy au montant de \$177,350, n'était pas conforme aux spécifications de l'appel d'offres. Les autres soumissionnaires étaient L.H. Electric de Montréal, \$221,181; Voltelec inc. de Montréal \$248,390; S. Vinet inc., de Montréal, \$256,067 et J.L. Le Saux ltée, de Montréal, \$258,129.

En ce qui concerne les travaux mécaniques, les ingénieurs-conseils ont recommandé au conseil municipal de Tracy de demander au ministère des Affaires muni-

cipales d'accorder le contrat à la firme Robert's Filter, de Montréal, le deuxième plus bas soumissionnaire avec un montant de \$397,000. Le rapport des ingénieurs-conseils fourni à la ville donne plusieurs raisons pour refuser l'offre du plus bas soumissionnaire, Québec Combustion, de Montréal, au montant de \$394,000.

Les autres soumissionnaires étaient Francis Hankin de Montréal, \$399,740 et Hydro Mécanique, de Montréal, \$406,970.

Rappelons que la firme Robert's Filter s'était occupée des travaux de mécanique lors de la construction de l'aqueduc municipal Saint-Joseph-Tracy en 1954. Elle a également procédé aux travaux d'améliorations qui ont été effectués en 1964.

Les travaux d'améliorations prévus pour l'aqueduc municipal coûteront un peu plus de \$800,000. La capacité de l'aqueduc sera ainsi portée de 4,500,000 gallons d'eau par jour à 7,500,000.

Ce volume d'eau devrait être suffisant pour répondre aux besoins des villes de Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel jusqu'en 1981. On ne tient cependant pas compte des développements industriels qui pourraient survenir durant cette période.

entre/voisins

MANSEAU — Récemment les parents et amis entourèrent M. et Mme Jeffrey Geoffroie (Lucienne Hamel) à l'occasion de leurs noces d'or. Tous s'étaient rassemblés à l'église paroissiale de Manseau pour une messe d'actions de grâce célébrée par M. l'abbé Gabriel Leblanc, curé, accompagné comme servants par M. et Mme Jean-Guy Gobeil (Huguette Geoffroie). La première lecture fut faite par leur fils Armand et la deuxième lecture par Mme Alcide Geoffroie. La famille des jubilaires se compose de neuf enfants, tous mariés, 24 petits-enfants et un arrière-petit-enfant.

VICTORIAVILLE — Le directeur des loisirs de la ville de Victoriaville, Jacques Dumoulin, a convoqué les journalistes à une importante conférence de presse, vendredi matin à 11 h. Il sera, entre autres, question de la programmation automne-hiver, du nouveau personnel au service des loisirs, etc.

VICTORIAVILLE — Selon la SQ-Arthabaska, les résultats sont fort encourageants relativement au port de la ceinture de sécurité et au respect de la limite de vitesse. Selon un agent interrogé, on peut facilement conclure que 80% de la population respecte les lois sur ces points. Cette remarque de la SQ se veut un encouragement à poursuivre cette lutte pour enrayer les accidents mortels. Les Québécois comprennent enfin...

PRINCEVILLE — Le directeur du service de la police de Princeville, M. Jacques Rivard, a dirigé une enquête à la suite d'une plainte portée en rapport avec un vol de motocyclette. Le véhicule serait disparu à bonne heure dans la soirée. L'avenue Demers est le lieu où a été commis le vol. La motocyclette concernée est de couleur orange, de fabrication 1973, porte le numéro d'immatriculation M-179-312. Elle était en parfaite condition avant sa disparition.

SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD — L'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Saint-Louis-de-Blandford a maintenant un local répondant à ses besoins. Les autorités municipales ont donné une attention spéciale à l'aménagement d'un vaste espace, au "Carré Saint-Louis", pour les activités de l'AFEAS. Une subvention reçue selon le "Programme des initiatives locales" a permis de réaliser le projet; commodités sanitaires, cuisinette et autres installations profitent aux membres de l'AFEAS qui ont complété l'aménagement des lieux par de la décoration appropriée comme rideaux, draperies. Pour ces "touches" féminines, c'est Mme Béatrice-Lebleu, présidente qui a dirigé les bonnes volontés à l'oeuvre.

SOREL — Le député du comité de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, le Dr Benjamin Faucher, annonce que le ministère des Transports du Québec demande un appel d'offres pour des travaux de peinture de deux ponts qui sont situés au-dessus de la rivière Bécancour et du chenal Tardif sur la route no 226, ainsi que sur la rue Notre-Dame. Le Dr Faucher fait savoir que ces travaux seront effectués dans la ville de Bécancour et dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville. L'ouverture des soumissions aura lieu à Québec aujourd'hui.

Vol d'antiquités dans un chalet

NICOLET (JG) — La Sûreté du Québec de la région de Nicolet enquête présentement dans le but de retrouver le ou les auteurs d'un vol avec effraction perpétré dans le secteur du Port-Saint-François, ces jours derniers.

Selon les informations recueillies par l'agent Corriveau, qui s'est rendu sur les lieux

pour faire les constatations d'usage, le vol s'est produit au cours de la semaine dernière, et c'est en arrivant à son chalet, samedi avant-midi, que le propriétaire a constaté la visite des voleurs. Ces derniers ont fait main basse sur certaines antiquités ainsi que sur un appareil de télévision, le tout évalué sommairement à environ \$1,200.



Ligue de hockey des Chevaliers

Le tirage d'une embarcation en fibre de verre ainsi qu'un moteur de cinq forces a été effectué dernièrement en présence des responsables de la Ligue de hockey du conseil 1132 des Chevaliers de Colomb de Sorel. Le gagnant fut M. Raymond Labonté, de la rue Phipps. De gauche à droite MM. André Lagossé, intendat du conseil et conseiller de la ville de Sorel, Raymond Labonté, gagnant, Raymond Gaboury, Serge Gamelin, grand chevalier du conseil 1132 et Denis Rajotte, chancelier du conseil 1132 et responsable de la ligue de hockey des Chevaliers de Colomb de Sorel, qui l'an dernier comprenait neuf clubs.



Aménagement d'un terrain de golf

L'aménagement d'un terrain de golf se poursuit activement à Princeville. Le projet est en voie de réalisation en bordure de la route 116, aux limites sud-est du territoire urbain. Les promoteurs de cette initiative, Mme Claire et Marcel Imbeau, croient pouvoir compléter l'aménagement à temps pour y recevoir les amateurs de golf, l'an prochain. Sur la photo ci-dessus, c'est l'étape de l'épierrement avec un groupe de jeunes à l'oeuvre; au premier plan, on remarque principalement Mme Claire Imbeau qui, en dehors de ses heures de service comme infirmière, voit aux travaux et y prend même une part active comme on peut le constater. (Photo BB)